

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 14 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 08 novembre 2022

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 32

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. SOILHI – S. GHENAIM – M. GAMLETTE – A. KÖSE – L. JACQUEMIN – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – M. AUBRY – D. BRIVADY – S. CHABROT – S.L. DIARRA – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER.

Excusés Représentés : P. TROADEC – représenté par L. CAMARA – Y. BOUKANTAR représenté par S. BELLAHMER – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. FOLLY représentée par Y. LE BRIAND – R.M. THUILOT représentée par S. GHENAIM – I. KEDDOU représentée par F. OGBI – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT

Délibération N° DEL – 2022 – 108 : Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Police Municipale et de Proximité 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la délibération n° DEL-2022-014 en date du 14 février 2022 portant sur le vote du budget annexe « Police Municipale de Proximité » exercice 2022,

Vu la délibération n° DEL-2022-063 en date du 23 mai 2022 portant sur le vote du budget supplémentaire 2022 du budget annexe « Police Municipale de Proximité »,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 9 novembre 2022,

Considérant que l'exécution du budget conduit à procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe « Police Municipale et de Proximité » 2022,

Considérant que les travaux de mise à jour de l'inventaire en lien avec le poste comptable conduisent à procéder à des écritures comptables budgétaires et non budgétaires,

Délibère et,

Article 1

Approuve la décision modificative N° 1 du budget annexe « Police Municipale et de Proximité » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	BS	DM 1	Cumul Section
723 683,00	6 419,71	-6 419,71	-129 996,00	593 687,00 €
RECETTES				
723 683,00	0,00	0,00	-129 996,00	593 687,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	BS	DM 1	Cumul Section
22 889,00	0,00	34 808,11	0,00	57 697,11 €
RECETTES				
22 889,00	30 050,30	4 757,81	0,00	57 697,11 €

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 1 - Budget Annexe Police Municipale – année 2022 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
012	Charges de personnel et frais assimilés	-130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4,00
TOTAL		-129 996,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
75	Autres produits de gestion courante	-129 996,00
TOTAL		-129 996,00

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00

Article 2

Autorise, dans le cadre de la mise à jour de l'actif de la collectivité, au titre du budget annexe Police Municipale, la régularisation d'amortissements par opérations d'ordre non budgétaires par mouvement sur le compte 1068 comme suit, et dont le détail est joint en annexe :

- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 13912 pour un montant de 1 411,00 €.

Dit que ces écritures seront opérées par la comptable publique.

Annexe

BUDGET ANNEXE POLICE MUNICIPALE - Annexe DM 1 2022

Délibération au 1068 - Ecritures d'ordres non budgétaires - DM 1 2022

Débit	Montant	Crédit	Montant	Intitulé
1068	1 411,00 €			Régularisation sur exercices antérieurs
		13912	1 411,00 €	Fiche 2015-1312-IMMO-00011 – annul. amortissements 2021
Total	1 411,00 €		1 411,00 €	

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,


 Le Maire,

 Philippe RIO

Vote pour : 27

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, N. SAUNIER)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
 Transmis en Préfecture le **21 NOV. 2022**

21 NOV. 2022

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

SLO

ID : 091-219102860-20221114-DEL_2022_108-DE

